

PRÉVOYANCE

LE MAGAZINE DU CTIP

N° 77 / Octobre 2022

Éditorial

Les IP, acteurs de la transformation du système de santé

Par **Marie-Laure Dreyfuss**,
Déléguée générale du CTIP

Début 2022, le CTIP s'était fixé, parmi ses missions prioritaires, la promotion de la prévention et celle d'une gouvernance renouvelée du système de financement de la santé. Depuis la rentrée, on note des avancées dans ces deux domaines. Le ministre de la Santé et de la Prévention, François Braun, a en effet clairement exprimé sa volonté d'engager la France dans le virage préventif. Les institutions de prévoyance (IP) ne peuvent que s'en réjouir. Comme le montre le reportage de ce numéro de *Prévoyance*, elles se sont depuis longtemps emparées, avec des solutions concrètes, du champ de la prévention.

Le lancement par ce même ministre, à la mi-octobre, d'un comité de dialogue avec les organismes complémentaires marque également un nouveau cap. Rassemblant l'État, l'assurance maladie obligatoire, les trois familles de complémentaires santé et l'UNOCAM, ce comité « inaugure une nouvelle méthode de travail pour traiter, dans la durée, de sujets structurels relatifs à la rénovation de notre système de santé ». Nous voulons le croire : cette nouvelle instance témoigne de la reconnaissance du travail effectué par les OCAM. Et nous sommes prêts à y participer activement.

L'accord conclu entre les trois familles et les Libéraux de Santé est un autre exemple de la volonté de coopération qui nous anime. L'enjeu est de bâtir une nouvelle gouvernance de notre système de soins, plus respectueuse

des particularités et des apports de chacun et reposant sur une responsabilité partagée.

Le virage vers le préventif doit permettre au système de soins de retrouver des marges de manœuvre et d'affronter les défis à venir. Le vieillissement de la population, les mutations du travail liées aux nouvelles organisations et à la technologie, ainsi que le réchauffement climatique commencent déjà à faire sentir leurs effets, avec des conséquences profondes sur la santé, de même que sur le rapport au travail et les aspirations de vie. La situation d'aidant concerne un nombre croissant de salariés : environ un actif sur cinq est aujourd'hui impliqué.

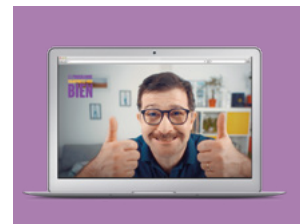
Les IP savent que les investissements dans la prévention sont doublement rentables. Ils contribuent à allonger la qualité de vie en bonne santé et à éviter des soins coûteux. En France, le système de santé s'est construit, davantage que dans d'autres pays européens, sur une logique curative. En sortir ne sera possible qu'en faisant naître de nouveaux métiers, en revisitant le rôle des soignants et en acceptant des modifications de comportements importantes.

Chacun doit donc se mobiliser pour coconstruire ce changement et préserver notre système de protection sociale. Dans ce virage vers le préventif et cette orientation vers une gouvernance renouvelée, les IP entendent faire valoir leur place, en toute légitimité. ●



Interview

Denis Laplane et Dominique Bertrand :
« On ne pourra réussir la prévention que par le dialogue, la négociation et la contractualisation » **P. 2**



Reportage

Les actions prévention des IP : entreprises et salariés, tous gagnants ! **P. 4**



Zoom

Fédérations et professions de santé veulent coopérer sur le tiers-payant et la prévention **P. 10**



CENTRE TECHNIQUE DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

Acteur de la protection sociale
de demain

« On ne pourra réussir la prévention que par le dialogue, la négociation et la contractualisation »

Denis Laplane et Dominique Bertrand sont respectivement Président et Vice-président du CTIP. Pour *Prévoyance*, ils reviennent sur la contribution déjà ancienne des IP au développement de la prévention, désormais affichée comme une priorité de la politique de santé. Un savoir-faire et une expérience qui fondent leur légitimité à participer au virage annoncé du système de soins.

La prévention s'affiche comme l'une des priorités du nouveau quinquennat.

Quelle est la contribution des institutions de prévoyance (IP) dans ce domaine ?

Denis Laplane : Les institutions de prévoyance font dans ce domaine beaucoup plus qu'on ne le sait en général. Outre tous les types d'actions présentées dans ce numéro de *Prévoyance*, les IP participent, aux côtés de l'Assurance Maladie, au financement de nombreux actes de prévention au bénéfice de toute la population, et pas seulement de leurs assurés, dans le cadre conventionnel avec les professions de santé. Par exemple, avec les sages-femmes, elles cofinancent les entretiens post-nataux qui visent à dépister les dépressions post-partum des mères. Dans le cadre de la convention signée le 9 mars 2022 avec les pharmaciens d'officine, l'assurance maladie complémentaire participe à la prise en charge des rappels vaccinaux et de la vaccination contre la grippe, la sensibilisation des femmes enceintes aux risques de consommation de médicaments inadaptés pendant la grossesse ou encore des consultations de dépistage des infections urinaires chez les femmes, de type cystite aiguë.

Néanmoins, les IP-GPS s'appuient principalement sur les accords de branche pour développer leurs actions de prévention au plus près du terrain et dans le cadre du dialogue social : 25 accords de branche en prévoyance organisent des actions de prévention qui répondent à des besoins spécifiques des

entreprises et salariés de la branche, au bénéfice de 8,5 millions de salariés.

Quel rôle jouent précisément les IP ?

Dominique Bertrand : Les partenaires sociaux ont naturellement recours aux IP à l'occasion des négociations relatives aux régimes de santé et de prévoyance et pour le pilotage de ces régimes. Il s'agit d'identifier les besoins, de coconstruire des programmes adaptés, de mettre en place l'ingénierie nécessaire à leur déploiement sur l'ensemble du territoire, d'assurer leur diffusion auprès des entreprises de la branche – notamment des plus petites d'entre elles – et de conclure des partenariats avec les différents acteurs de l'écosystème (Cnam-RP, INRS, Anact, OPCO de branche), en vue de proposer un dispositif cohérent et qui ne soit pas redondant avec ce qui existe déjà.

D'autre part, le Haut Degré de Solidarité prévu par certains de ces accords, par lequel 2 % des cotisations aux organismes recommandés doivent être fléchés vers l'action

sociale, permet aussi le financement des dispositifs de prévention des IP-GPS : consultations préventives, de dépistage, d'accompagnement et de prévention des conduites addictives, d'éducation thérapeutique (coachings santé et sécurité), qui s'ajoutent aux prestations d'action sociale individuelles ou collectives.

Quelles leçons en tirez-vous ?

D. L. : Ces actions montrent que les IP ont une connaissance fine de l'ingénierie sociale qui leur permet de mettre en œuvre, au plus près du terrain, des actions de prévention adaptées à chaque métier, à chaque âge et à chaque situation. Et cette capacité à travailler avec tout l'écosystème de santé est un atout majeur pour développer la prévention, qui reste le parent pauvre de notre système de soins. Dans une société vieillissante, où l'espérance de vie en bonne santé stagne, réussir le virage indispensable du système de soins du « tout-curatif » vers le préventif, c'est à la fois améliorer

— « Cette capacité à travailler avec tout l'écosystème de santé est un atout majeur pour développer la prévention. »



Denis Laplane
Président du CTIP



Dominique Bertrand
Vice-président du CTIP

la qualité de la vie et assurer l'avenir soutenable et responsable de la protection sociale. Cela n'est possible qu'en faisant naître de nouveaux métiers, en revisitant le rôle des soignants et en acceptant des modifications de comportements importantes. On ne pourra réussir que par le dialogue, la négociation et la contractualisation afin d'impliquer tous les acteurs.

C'est le sens de l'accord conclu le 5 septembre 2022 entre les fédérations d'organismes complémentaires santé (CTIP, France Assureurs et Mutualité Française) et les onze syndicats qui composent les Libéraux de Santé (LDS), pour créer un espace de dialogue et de coconstruction afin d'imaginer et de déployer des actions de prévention et de santé publique.

D. B. : Cette approche n'est pas nouvelle pour les IP qui promeuvent de longue date les réseaux de soins, où les professionnels dispensent certains actes à des tarifs mutualisés pour les adhérents, ce qui permet de diminuer leur reste à charge. C'est aussi cette méthode qui a été retenue par les pouvoirs publics pour développer le « 100 % Santé » dont les complémentaires sont le premier financeur.

Et l'accord-cadre signé par le CTIP avec la Confédération des Syndicats Médicaux Français (CSMF) avait déjà su créer, dès 2018, un cadre sécurisant pour développer des actions de prévention dans les branches et pour tester et promouvoir de nouveaux modes d'organisation des soins.

— « Les partenaires sociaux ont naturellement recours aux IP à l'occasion des négociations relatives aux régimes de santé et de prévoyance, et pour le pilotage de ces régimes. »

Ce savoir-faire fonde-t-il votre légitimité sur la prévention ?

D. L. : Ce n'est pas la seule raison. Par leurs relations de partenariat avec les entreprises et les salariés, les IP ont été pionnières en matière de prévention, car elles sont à l'écoute des évolutions sociales et sociétales et souvent les premières à répondre aux nouveaux enjeux de protection des salariés. Elles jouent également un rôle d'amortisseur social, en plus de celui de l'État. La crise sanitaire a montré clairement leur rôle actif pour épauler les entreprises et les salariés (exonération ou report de cotisations, maintien des couvertures, aides sociales ponctuelles ou d'urgence, dispositif de soutien psychologique...). Cet engagement de long terme fonde leur légitimité. Mais cette dernière ne serait pas complète si elle ne s'appuyait pas également sur le dialogue social.

D. B. : Les partenaires sociaux ont d'ailleurs intérêt à se saisir de ces sujets pour préparer leur avenir, développer les régimes de prévoyance et de santé complémentaires et construire de nouvelles avancées sociales. La vitalité du dialogue social est d'ailleurs rassurante en France, comme en témoigne notamment la signature, en février 2022, de la Convention collective nationale de la métallurgie qui bénéficiera à 1,6 million de salariés dans 42 000 entreprises et se substituera à 78 conventions existantes d'ici à 2024 : l'accord ouvre désormais le bénéfice de la prévoyance à tous les personnels non-cadres et engage l'ensemble des entreprises de la branche dans un degré élevé de solidarité pour leur protection sociale. ●

Les actions prévention des IP : entreprises et salariés, tous gagnants !

Les institutions de prévoyance (IP) proposent et développent depuis plusieurs années des actions de prévention de tout type, adaptées aux besoins spécifiques des populations ou professions concernées. Ces actions contribuent non seulement au maintien en bonne santé et à l'allongement de la durée de vie en bonne santé, mais aussi à la vie de l'entreprise. Les exemples présentés dans ces pages ne prétendent pas à l'exhaustivité : ils montrent la capacité des IP à concevoir différents modèles adaptés aux besoins.

Programmes de prévention à l'échelle de la branche ou dédiés à une profession

Les partenaires sociaux ont depuis longtemps intégré l'importance de la prévention. À l'occasion des négociations de branche sur les régimes santé/prévoyance, ils ont recours aux IP pour identifier les besoins des salariés et des entreprises, construire et animer les programmes de prévention, mettre en place l'ingénierie nécessaire à leur déploiement, etc. La force de ces programmes : ils sont à la fois ciblés (et donc plus efficaces) et couvrent tout le territoire national, contribuant ainsi à la lutte contre les déserts médicaux. Les IP peuvent aussi prendre l'initiative de proposer des programmes spécifiques à des professions qu'elles connaissent bien.

UNE APPROCHE GLOBALE ET PERSONNALISÉE

Le programme « Transportez-vous bien », mis en place par Klesia, vise à améliorer la santé et la qualité de vie au travail des **600 000 salariés de la branche**, avec une vision globale de la prévention (sommeil, stress, nutrition, maladies cardio-vasculaires, ...) et une approche personnalisée. Issu d'un travail d'élaboration avec les partenaires sociaux de la branche, il comporte un dispositif incitatif pour les salariés : en suivant des actions de prévention, ils engrangent des points convertibles en prestations supplémentaires en cas d'accident ou de maladie.

En cinq ans, près de **20 000 salariés** sont passés par ce programme en participant à 6 000 actions de coaching et 10 000 journées de formation. Au total, 135 professionnels de santé ont participé aux 500 consultations de prévention. Les résultats sont probants : selon une étude réalisée auprès de 500 salariés ayant suivi le coaching nutrition, leur consommation de fruits et légumes a augmenté de 20 %, celle d'eau de 23 %, tandis que les participants ont diminué de 14 % leur grignotage

et perdu en moyenne six kilos. Ces consultations ont été mises en place dans le cadre d'un partenariat avec la Confédération Syndicale des Médecins Français (CSMF). Un partenariat auquel l'accord-cadre signé entre le CTIP et la CSMF en 2018 avait ouvert la voie.

Cette initiative a vocation à faire des émules dans d'autres secteurs. Klesia propose notamment le **service IMMO Protect** afin d'aider les **salariés de l'immobilier** à être acteurs de leur santé *via* des coachings personnalisés avec des professionnels de santé et des formations en ligne sur trois thématiques : prévention du risque routier, des troubles musculosquelettiques – TMS – et des conduites addictives.

PRÉVENIR LE DÉVELOPPEMENT DE PATHOLOGIES PROFESSIONNELLES

Enjeux majeurs de santé publique, l'hypertension artérielle et le diabète sont des risques auxquels les **professionnels de la boulangerie artisanale** sont particulièrement exposés. Partenaire historique des branches de l'alimentaire, **AG2R La Mondiale** a apporté un soutien actif à **BRIOCH-DIAB**, la campagne de



Le programme « Transportez-vous bien » de Klesia est personnalisée en vidéo par Monsieur « TVB » et dispose d'un site internet dédié (<https://www.transportezvousbien.fr/>)



prévention des maladies cardiovasculaires et du diabète lancée en juillet 2021 par les partenaires sociaux de la boulangerie artisanale, en partenariat avec la Fondation de recherche sur l'hypertension artérielle (FRHTA), la Fondation de l'AP-HP (Assistance Publique-Hôpitaux de Paris) et la société de coaching santé Medialane.

Le programme propose aux boulangers d'évaluer leur niveau de risques de diabète et d'hypertension artérielle *via* un questionnaire en ligne. Selon les résultats, ils peuvent bénéficier d'un accompagnement de trois mois, décliné en deux parcours : en cas de risque d'hypertension, le parcours « Brioche » leur permet, grâce à deux applications et à l'envoi d'un tensiomètre, de mieux connaître leur consommation de sel et de mesurer régulièrement leur tension. En cas de risque de diabète, des infirmières leur dispensent des séances de coaching par téléphone sur l'alimentation et l'hygiène de vie. Ils accèdent également à des contenus de sensibilisation en ligne et peuvent effectuer leur suivi glycémique grâce à un patch connecté à une application dédiée.

Fin 2021, le portail www.brioche-diab.fr enregistrait déjà près de 6 000 connexions et 1 500 questionnaires complétés. Plus de 25 % des participants présentaient un risque d'hypertension et près de 30 % un risque de prédiabète.

DÉPISTER DES MALADIES AUPRÈS DE JEUNES POPULATIONS

L'endométriose est une maladie invalidante qui touche 10 à 15 % des femmes en âge de procréer et génère des souffrances physiques et psychologiques. Pour mieux agir contre cette maladie, Apicil lance, fin 2022, une action



de dépistage emblématique auprès des jeunes salariées de la branche esthétique, pour laquelle il est seul assureur recommandé, en partenariat avec ZIWIG, start-up lyonnaise ayant développé le premier test ARN qui permet une détection fiable de l'endométriose *via* un simple prélèvement salivaire.

DIFFUSER LES BONS GESTES POUR TRAVAILLER EN TOUTE SÉCURITÉ

Pour continuer à améliorer la santé et la sécurité sur les chantiers, PRO BTP diffuse les bons gestes à tous les salariés et les apprentis du secteur, notamment *via* son magazine PRO BTP Infos : dans chaque numéro paraît notamment une planche de la **BD de sensibilisation « Je suis pro, je me protège »**. Elle décline de façon pédagogique les différents aspects de la prévention que l'IP déploie en partenariat avec l'OPPBTB (Organisme

Professionnel Prévention Bâtiment Travaux Publics). Ce dernier a approuvé dix recommandations à suivre impérativement : un bon équipement (casque, chaussures, gants, lunettes, écran facial ou masque de soudeur, bouchons ou casques anti-bruit...), des échauffements (guide disponible sur www.preventionbtp.fr), des vêtements adaptés, la nécessité de s'hydrater, les bonnes postures pour utiliser des outils tranchants ou lever des charges lourdes, l'importance des gestes de premier secours...

La prévention met aussi l'accent sur la surveillance du stress, de la fatigue ou du surpoids, notamment *via* une page web dédiée à des conseils (www.prodigeoassurances.com/newsletter/parlons-sante.html) ou la newsletter *Construction*. Et, PRO BTP soutient la mise au point de nouveaux outils : en juin 2021, 800 salariés du BTP ont testé un bracelet connecté destiné à prévenir le risque de « coup de chaleur » sur les chantiers.

Une vision « 360 » de la santé des salariés

La santé d'un salarié doit être prise en compte de façon globale, en intégrant à la fois son travail et sa vie extra-professionnelle. Les IP ont depuis longtemps développé cette vision unifiée. Les actions qu'elles ont mises en place contribuent à renforcer le lien entre l'entreprise et le salarié. À l'heure où les entreprises peinent à recruter, elles sont mises en avant par les ressources humaines comme de réels avantages.

DIAGNOSTIQUER ET AGIR EN AMONT DU RISQUE

Ouvert fin 2019 au centre de Paris, le **Pôle santé Bergère** héberge l'offre de soins et de prévention proposée par **Audiens Care**. Ce lieu pionnier de la coordination des soins vise deux objectifs : prévenir, par l'intermédiaire de **bilans de prévention** santé personnalisés, et guérir, avec une offre de soins complète et de nombreuses spécialités médicales.



Destinés aux entreprises pour leurs salariés et aux particuliers, les bilans de prévention santé visent à détecter les facteurs de risques, prévenir l'apparition de pathologies et bénéficier de conseils pour améliorer sa qualité de vie. Plusieurs types de bilans sont proposés, notamment en fonction de l'âge. Un bilan spécifique a été conçu autour du bien-être au travail.

GÉRER LES SUITES DES LONGS ARRÊTS MALADIES

Après une absence plus ou moins longue pour raisons de santé, il est parfois difficile d'envisager la reprise du travail sans inquiétude. « **L'accompagnement retour au travail** » de **Malakoff Humanis** a été conçu pour soutenir les salariés concernés. Ce dispositif personnalisé propose un parcours adapté à la pathologie (cancer, dépression, troubles musculosquelettiques...) ainsi qu'à la situation de travail du salarié absent, à qui un protocole de prise en charge globale est proposé. Le parcours est coordonné par un médecin dédié et fait intervenir des professionnels paramédicaux (sophrologue, psychologue, coach d'activité physique, équipement spécifique, etc.) et des experts en ressources humaines (RH), dans le plus strict respect de la confidentialité et du secret médical.

S'INSCRIRE DANS LES CAMPAGNES DE SANTÉ PUBLIQUE : L'EXEMPLE DE LA NUTRITION

S'adressant aux salariés en bonne santé comme malades, **une collection de livrets dédiés à l'alimentation et au bien-être** a été développée par le **Groupe Apicil** avec le Centre de Recherche de l'Institut Paul Bocuse. On peut retrouver en ligne (<https://www.groupe-apicil.com/newsroom/nos-livrets-nutrition/>) ces livrets basés chacun sur un travail doctoral et consacrés à des thèmes variés :

- « Grand âge, Alzheimer et maladies apparentées » ;
- « Des légumes et des enfants » ;
- « Snacking, grignotage... un impact de poids » ;
- « Autisme, des enfants bien dans leur assiette » ;
- « Le plaisir de manger sous chimiothérapie » ;
- « Déjeuner au travail, une question de temps »
- « Chirurgie bariatrique et goûts, ce qui change ».





ALLÉGER LA CHARGE MENTALE POUR MIEUX CONCILIER TRAVAIL ET FAMILLE

Lorsque leur quotidien est confronté aux problèmes de garde, au handicap, à la monoparentalité..., les salariés éprouvent des difficultés à jongler entre leur travail et les impératifs familiaux. Pour les aider, **l'Espace Parentalité**, créé par **Malakoff Humanis**, est une plateforme digitale apportant des ressources pour mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle, et ainsi prévenir charge mentale et stress.

Il propose un guide qui couvre une période allant de la grossesse à l'adolescence et des articles pour aller plus loin – avec des focus pour les parents solos ou qui aident un enfant handicapé ou malade – et il donne accès à une consultante parentale qui accompagne et conseille les parents, ou les oriente vers une solution adaptée. Dans certains cas, des services complémentaires peuvent être ajoutés, comme des heures de garde et de soutien scolaire.



UNE JOURNÉE EN ENTREPRISE DÉDIÉE À LA PRÉVENTION

En 2017, le **Groupe CRC** (Caisses Réunionnaises Complémentaires) a décidé de se doter d'une agence mobile, pour aller au-devant des Réunionnais et compléter l'offre des agences fixes de Saint-Denis, Saint-Paul, Saint-Pierre et Saint-André. Elle propose aussi de se déplacer dans les entreprises en organisant une journée spéciale et entièrement gratuite lors de laquelle les salariés des entreprises adhérentes peuvent rencontrer ses experts et profiter d'ateliers bien-être et prévention.

DES SÉMINAIRES SUR LE SOMMEIL ET LA RELAXATION

Pour les salariés de plus de 50 ans, **Agrica** propose, parmi ses dispositifs de prévention, des séminaires « **sommeil-stress-relaxation** » à ses entreprises adhérentes. Cette population est, en effet, souvent confrontée à une forte charge physique et mentale, liée, selon les cas, au stress du métier exercé, au contact des clients ou encore à la situation de proche aidant, courante dans cette tranche d'âge. Elle est à la recherche d'un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Le séminaire alterne apports théoriques et exercices pratiques afin que chaque participant puisse les reproduire ensuite dans sa vie quotidienne et les pratiquer de façon autonome. Il se déroule sur quatre jours qui comprennent une série de séances pratiques d'éveil corporel et de relaxation-sophrologie.



FAVORISER L'ACTIVITÉ SPORTIVE

Les Rencontres régionales de la forme IPECA & MSAé sont une journée de prévention conçue pour apporter des conseils personnalisés aux seniors afin d'éviter la sédentarité, entretenir leur forme et les aider à devenir acteur de leur santé au quotidien. Après Toulouse et Bordeaux, la 3^e édition a rassemblé, le 18 novembre 2021, près de 150 pré-retraités et retraités du secteur aéronautique d'Aix-en-Provence, Marseille et Marignane au domaine de La Galinière à Châteauneuf-le-Rouge.

Durant ces rencontres, des personnalités viennent partager leurs expériences et leurs conseils pour préparer et vivre au mieux sa retraite (Christine Arron, recordwoman d'Europe du 100 mètres, par exemple, lors de la 3^e édition). Les participants répondent ensuite à des questionnaires et suivent des entretiens individualisés pour évaluer leur état physique, émotionnel et faire le point sur leurs habitudes de vie. Des ateliers pratiques et pédagogiques animés par des professionnels complètent le dispositif.



Aide aux aidants : les IP en première ligne

Un salarié sur cinq est aidant. Pour cette population croissante, la grande majorité des IP ont mis en place des garanties ou des services, menant ainsi une démarche préventive essentielle.

Les chiffres de l'étude OCIRP/Viavoice 2022 publiée début octobre sont particulièrement frappants : 58 % des salariés aidants se disent en difficulté physique et morale. Cette situation est susceptible d'impacter leur avenir. En effet, un salarié ayant « jonglé » plusieurs années entre sa vie professionnelle et la personne aidée a plus de risques d'être fatigué et de développer des pathologies lorsqu'il sera âgé. Le soutenir est donc une démarche de prévention par excellence. Cela contribue également à favoriser son maintien dans l'emploi et à aider l'entreprise dans sa gestion de l'absentéisme.

Les IP ont eu très tôt connaissance de ces évidences, grâce à leurs liens directs avec les partenaires sociaux, les entreprises et les salariés. D'où le large éventail de solutions qu'elles ont mises en place. Comme dans les pages qui précèdent, les exemples évoqués dans cet article ne peuvent être exhaustifs.

Rappelons tout d'abord que le CTIP et ses adhérents se sont battus pour l'instauration du congé de proche aidant (CPA), lancé en 2017 et indemnisé partiellement par l'État depuis fin 2020. En janvier 2019, **PRO BTP** a été le premier à indemniser ses adhérents en situation de CPA. En 2021, l'**OCIRP** et **Malakoff Humanis** ont lancé chacun une offre composée d'une garantie d'indemnisation complémentaire en cas de CPA et d'un accompagnement personnalisé et coordonné.

La grande majorité des IP propose des aides financières ponctuelles sous conditions, le cofinancement de services à domicile ou des solutions de « répit » permettant aux aidants de se reposer, des séances de soutien psychologique, des plateformes de conseil et d'orientation, ainsi que des « Cafés aidants » pour échanger. Avec l'AFM-Téléthon, **PRO BTP** est à l'origine des Villages Répit Famille, initiative qui réunit aujourd'hui d'autres groupes de protection sociale, comme **AG2R La Mondiale, Agrica, Audiens et Lourmel**.

Hors groupes de protection sociale, les adhérents du CTIP ne sont pas en reste. Ainsi, à la Réunion, l'équipe du Pôle Engagement Social et Sociétal du **Groupe CRC** se mobilise toute l'année pour organiser des journées d'animations, de bien-être et d'informations dédiées aux proches aidants. La **Caisse Générale de Prévoyance des Caisses d'Épargne** propose des conférences de sensibilisation à destination de tous, des formations pour les responsables et les managers, la mise en place de « Cafés des aidants » en collaboration avec l'Association française des aidants et un « pack répit » permettant aux proches d'obtenir une aide ponctuelle. Enfin, la **Capssa** a mis en place cette année, avec les employeurs de la Sécurité sociale représentés par l'Ucanss, un dispositif d'accompagnement dédié aux aidants (site web, autodiagnostic, plateforme téléphonique) et des paniers de prestations de services.

58 %
des salariés
aidants
se disent
en difficulté
physique
et morale

Fédérations et professions de santé veulent coopérer sur le tiers-payant et la prévention

Dans l'accord signé début septembre, les trois familles et les Libéraux de Santé (LDS) s'engagent à créer un espace de dialogue et de coconstruction.

L'accord signé lundi 5 septembre dernier entre le CTIP, la Mutualité Française et France Assureurs, d'une part, et les onze principaux syndicats⁽¹⁾ composant les Libéraux de Santé (LDS), d'autre part, marque une avancée inédite de la coopération entre les acteurs du système de santé. Les signataires s'engagent à créer un espace de dialogue pour collaborer sur des enjeux essentiels comme la généralisation du tiers-payant et la prévention. Sur la base de cet accord, les dispositifs d'avance de frais vont pouvoir s'étendre concrètement, les assureurs-complémentaires mettant à disposition des professions de santé des solutions techniques simplifiées. Ce cadre permettra aussi d'imaginer et de déployer des actions de prévention et de santé publique.

Issu d'une large concertation, cet espace de coconstruction, que des associations d'usagers pourront aussi rejoindre, se fixe des objectifs ambitieux : permettre de prendre toutes les initiatives utiles, en dialogue avec les pouvoirs publics, afin d'identifier des solutions concrètes pour améliorer l'exercice des soins, la santé et la qualité de vie de la population.

Améliorer l'espérance de vie en bonne santé

Les partenaires partagent en effet le même constat : notre système de soins, fondé sur une organisation mixte public – privé, et un système de copaiement entre l'assurance maladie obligatoire et complémentaire, a fait ses preuves. Mais son organisation doit évoluer pour gagner de nouvelles marges de manœuvre et s'adapter

à de nouveaux défis sociaux, économiques et climatiques.

D'un côté, la quasi-totalité de la population (96,4 % des 15 ans et plus, selon l'IRDES en 2019) est couverte par une assurance santé complémentaire et le reste à charge des dépenses de santé (7 % en 2021, selon la DREES) demeure le plus faible des pays de l'OCDE à l'exception du Luxembourg.

— **« Cet accord est un signal fort, montrant que nous sommes prêts à travailler ensemble. »**

Les représentants des trois familles

De l'autre, la France ne se situe qu'au 9^e rang de l'Union européenne en termes d'espérance de vie en bonne santé, et le nombre de patients souffrant d'affections de longue durée augmente.

La part des dépenses de santé consacrée à la prévention (2 %) reste d'ailleurs en France inférieure à celle de la moyenne de l'Union européenne (3,2 %). Réussir le virage d'un système de santé encore trop exclusivement curatif vers une approche préventive apparaît nécessaire pour garantir l'avenir du système de protection sociale.

Aux côtés du secteur public, pilier essentiel du système de santé, les Libéraux de Santé et les complémentaires santé souhaitent

finalment contribuer à améliorer son efficacité en unissant leurs compétences.

« Cet accord entre professionnels de santé et acteurs de l'assurance complémentaire est un signal fort, montrant que nous sommes prêts à travailler ensemble. Nous nous félicitons que cet espace d'échange soit créé pour nous permettre de simplifier la prise en charge des soins sans reste à payer et sans avance de frais pour les patients » ont ainsi souligné, du côté des trois familles, Denis Laplane et Dominique Bertrand, président et vice-président du CTIP, Éric Chenut, président de la Mutualité Française et Florence Lustman, présidente de France Assureurs. ●

— **En France, la part des dépenses de santé consacrée à la prévention est inférieure à celle de la moyenne de l'UE.**



(1) Chirurgiens Dentistes de France, Confédération des syndicats médicaux français, Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs, Fédération nationale des infirmiers, Fédération nationale des orthophonistes, Fédération nationale des podologues, Fédération des syndicats pharmaceutiques de France, Syndicat des audioprothésistes, Syndicat des biologistes, Syndicat des médecins libéraux, Syndicat national autonome des orthoptistes.

Pouvoir d'achat : les IP soutiennent les jeunes

Les contrats collectifs gérés par les IP prévoient souvent des dispositifs d'aides à leur intention.

Dans le contexte de tensions sur le pouvoir d'achat a été évoquée par les trois familles la possibilité d'un maintien, sans surcoût pour la famille, des jeunes en recherche d'emploi sur le contrat de complémentaire santé de leurs parents jusqu'à l'âge de 28 ans. Sans faire l'objet d'un engagement de place, cette proposition a trouvé écho auprès des IP, la plupart d'entre elles prévoyant déjà des dispositifs d'aides aux jeunes. Par exemple, **IRP Auto** propose une réduction pour les apprentis avec les mêmes garanties que les salariés (réduction cotisation patronale et salariale), une aide financière à l'apprentissage, au permis de conduire, ainsi qu'aux loisirs et vacances. Du côté d'**Agrica**, les jeunes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation qui travaillent au sein d'une agence Cerfrance peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire annuelle, renouvelable en deuxième année de formation, pour financer leur protection sociale complémentaire. De son côté, **PRO BTP** prend en charge les jeunes âgés de moins de 25 ans, célibataires, sur le contrat de leurs parents ou de leurs grands-parents, s'ils sont apprentis ou scolarisés dans un établissement du second degré ou étudiants (y compris dans un autre pays de l'Espace économique européen), sans être rémunérés au titre de leur activité principale. Enfin, **Malakoff Humanis** a annoncé en septembre la mise en place d'un dispositif permettant aux jeunes de bénéficier de la couverture santé de leurs parents à l'issue de leurs études, pendant au moins un an. ●

Une nouvelle plateforme pour la Médiation de la Protection sociale

Pour saisir en ligne le Médiateur de la Protection sociale (CTIP), une nouvelle plateforme est en service depuis le 1^{er} juillet, accessible à la même URL <https://ctip.asso.fr/mediateur-de-la-protection-sociale-ctip/>. Elle permet à l'assuré de saisir son dossier et de suivre son état d'avancement. Toutes les demandes et réponses sont centralisées sur l'espace en ligne du demandeur, se substituant ainsi aux échanges de mails. La plateforme, hébergée sur un serveur agréé pour les données de santé, répond au plus haut niveau de sécurité exigé dans ce domaine. Elle comprend, pour les IP, un espace dédié aux demandes qui les concernent.

Rappelons que le Médiateur de la Protection sociale (CTIP) est compétent pour examiner les litiges concernant les organismes d'assurance adhérents au dispositif de médiation en matière d'assurance de personnes collective et individuelle. Il est saisi d'environ 1 000 dossiers par an et ses recommandations sont suivies par les organismes d'assurance dans plus de 95 % des cas. ●

Cahier statistique : l'édition 2022 est disponible !



Chaque année, le CTIP réalise et publie un cahier statistique destiné à la profession et aux institutionnels, aux chercheurs et journalistes spécialisés dans le domaine de la prévoyance et de la santé collective ainsi que la retraite supplémentaire. L'édition 2022 portant sur les chiffres 2021 est disponible sur ctip.asso.fr, rubrique « Publications ».

L'objectif du cahier statistique est de présenter l'essentiel de l'activité des institutions de prévoyance, et plus largement du marché de l'assurance de personnes, pour ainsi fournir les clés permettant de comprendre son évolution dans le temps.

Il présente, selon un ordre thématique, les données statistiques pluriannuelles collectées auprès des membres du CTIP ou publiées par les institutions et organismes officiels chargés d'établir des rapports et des statistiques dans le domaine de l'assurance et de la protection sociale.

En 2021, les IP ont assuré près de la moitié de la prévoyance collective et près d'un tiers de la santé complémentaire collective. Un marché qui progresse globalement de 4,4 % pour atteindre 64,4 Mds€. ●

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

AG2R La Mondiale renforce ses engagements

Le Comité de Direction d'AG2R La Mondiale a approuvé, début septembre, de nouvelles mesures détaillées d'économies d'énergie face à l'urgence climatique et aux incertitudes sur les capacités en gaz et en électricité cet hiver. Les consommations d'énergie de l'immobilier d'exploitation du groupe devront baisser de 12 % à l'horizon 2025, notamment grâce à la poursuite de l'optimisation des surfaces occupées. L'intensité énergétique de l'immobilier de placement d'AG2R doit baisser de 10 % d'ici 2025 en poursuivant l'amélioration de la performance énergétique et carbone dans le cadre des opérations de rénovation ou de restructuration. La politique de déplacements et de mobilités sera également ajustée et le potentiel du covoiturage et du « vélotaf » exploré. Cette nouvelle pratique consiste à utiliser la bicyclette pour les trajets domicile-travail ou les déplacements professionnels. ●



BIEN VIEILLIR

Groupe Apicil investit dans Bluelinea

APICIL a annoncé le 27 septembre qu'il était devenu actionnaire majoritaire de Bluelinea en franchissant en juillet le seuil de 50 % du capital du spécialiste des services de téléassistance et des objets connectés à destination des personnes âgées et handicapées menacées par la perte

d'autonomie. Avec plus de 50 000 familles accompagnées au quotidien, Bluelinea figure dans le Top 5 sur le marché français de la téléassistance. APICIL était présent au capital depuis 2015. L'opération s'inscrit dans sa stratégie de diversification et son engagement en faveur de l'inclusion. ●

CATASTROPHES NATURELLES

IRP Auto propose une aide d'urgence

Tempêtes, orages violents, inondations ou incendies : si le logement d'un affilié a été endommagé ou s'il a dû engager des frais importants à la suite de ces catastrophes naturelles, IRP Auto lui propose une aide exceptionnelle d'urgence dès lors qu'un état de catastrophe naturelle a été déclaré. Cette aide permet de financer une partie des frais engagés pour se loger, se rééquiper (électroménager), se nourrir, s'habiller et pour reprendre le cours d'une vie normale. Elle est versée après l'examen de la demande (formulaire en ligne et pièces justificatives), non remboursable et cumulable avec les fonds perçus par l'assurance. ●



ORIENTATION

L'IRCEM propose un accompagnement et un coaching scolaire

Les assistantes maternelles et les salariés de particuliers employeurs adhérents à l'IRCEM Prévoyance peuvent désormais bénéficier d'une nouvelle prestation pour leurs enfants, sous condition de ressources : une aide à l'orientation scolaire et professionnelle pour les aider à faire les bons choix et à exercer un métier qu'ils aimeront et qui leur correspondra. L'accompagnement est réalisé par Futurness, un service de L'Étudiant, et comprend un coaching personnalisé et une Box Orientation prévoyant plusieurs étapes sur une durée maximale de cinq ans, avec notamment un diagnostic, des tests, des conseils et la mise en place d'un plan d'action. ●